


**Département de l'Isère**  
**Direction de la performance et de la modernisation du service au public**

**Compte-rendu de la réunion plénière de la CLI du CEA-ILL**

<b>Date de la réunion</b>	25 avril 2023		
<b>Lieu de la réunion</b>	Hôtel du Département (Grenoble)		
<b>Rédacteur du compte-rendu</b>	Sébastien DOUCET (DNUC)	<b>Date de diffusion du compte-rendu</b>	05/10/2023

<b>Participant</b>	<b>Fonction / collègue</b>
Mme Cécile BENECH	Ville de Saint Martin le Vinoux - élus
M. Jean-Pierre BUREL	Président de la Société Française de l'Énergie Nucléaire - experts
Mme Nathalie CHAVANIS	Ville de Grenoble – pôle gestion des risques - élus
Mme Frédérique FRERY	Cheffe de la CQSR de l'ILL / partenaires
M. Sébastien DOUCET	Ingénieur sûreté en support du secrétariat de la CLI (société DNUC) / prestataire
Mme Anne GERIN	Conseil départemental de l'Isère, Présidente de la CLI / élus
M. Yves GIRARDOT	CRIIRAD / associations
M. Julien INART	ASN Lyon / partenaires
M. Eric ZELNIO	ASN Lyon / partenaires
Mme Frédérique KOSKAS	Adjointe au chef de la division réacteur / partenaires
Mme Amel PETITRENAUD	ILL (remplacée par B. CINGOTTI) / partenaires
Mme Bégonia SANCHEZ	Présidente du Conseil interdépartemental de l'Ordre des infirmiers de l'Ain et de l'Isère / Experts (remplacée par Mme Sophie BESSON)
M. Pierre-Louis SERERO	Association CIVIPOLE (unions de quartier) / associations
Mme Aline JARTEL CROCHET	France Nature Environnement Isère / associations
M. Baptiste NARDONE	Préfecture de l'Isère / partenaires
Mme Ariane PONT	Département de l'Isère - Cheffe du Service APOR, secrétaire de la CLI
M. Emmanuel MARTIN	Département de l'Isère - Service APOR, secrétaire de la CLI

**Excusés :**

- M. Antoine BACK (ville de Grenoble),
- M. Aymeric BOGEY (ARS – directeur de la délégation départementale de l'Isère),
- Mme Anne-Sophie CHARDON (Conseil départemental de l'Isère),
- M. Philippe CHARLETY (CEA),
- M. Philippe de CARPENTRIE (CFDT ILL),
- M. Vincent FRISTOT (ville de Grenoble),
- Mme Chantal GEHIN (FRAPNA),
- M. Éric PIOLLE (ville de Grenoble),
- M. Gregory ROCHE (CFDT ILL),
- M. Michel SAVIN (Sénateur de l'Isère),
- M. Eric MARCIANO (CCI de Grenoble).

Créé le 10 mai 2023	Créé par ECIA	Version 1.0
Direction de la performance et la modernisation du service au public	CR plénière publique CLI CEA-ILL 25 avril 2023	Page 1 sur 21

## **A l'ordre du jour**

- 1.** Accueil et introduction de la Présidente de la CLI
- 2.** Désignation des représentants à l'ANCCLI
- 3.** Présentation des ESS de niveau 1 et au-delà ILL
- 4.** Présentation du bilan 2022 des inspections ASN
- 5.** Présentation des travaux du prochain arrêt (octobre 2023)
- 6.** Information sur l'exercice national de crise du 9 novembre 2023
- 7.** Information sur la fusion annoncée ASN-IRSN

## **GLOSSAIRE**

ANCCLI : Association Nationale des Comités et Commissions Locales d'Information  
ANDRA : Agence Nationale pour la gestion des Déchets Radioactifs  
ARPE : Autorisation de Rejets et Prélèvement d'Eau  
ARS : Agence Régionale de Santé  
ASN : Autorité de Sûreté Nucléaire  
CCI : Chambre de Commerce et de l'Industrie  
CEA : Commissariat à l'Energie Atomique et aux énergies alternatives  
CEN : Circuit d'Eau de Nappe  
CERN : Organisation Européenne pour la Recherche Nucléaire  
CFDT : Confédération Française Démocratique du Travail  
CIGEO : Centre Industriel de stockage GEOlogique  
CLI : Commission Locale d'Information  
COD : Centre Opérationnel Départemental  
CRIIRAD : Commission de Recherche et d'Information Indépendantes sur la RADioactivité  
CRU : Circuit de Renoyage Ultime  
CSA : Centre de Stockage de l'Aube (site ANDRA)  
DDT : Direction Départementale des Territoires  
EDF : Electricité de France  
ESS : Evènements Significatif pour la Sûreté  
FMA-VC : (déchets) Faible à Moyenne Activité – Vie Courte  
ILL : Institut Laue Langevin  
INB : Installation Nucléaire de Base  
INES : International Nuclear Event Scale (*échelle internationale de classement des événements significatifs*)  
IRSN : Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire  
MA-VL : (déchets) Moyenne Activité – Vie Longue  
ORSEC : Organisation de la Réponse de Sécurité Civile  
PCS : Plan Communal de Sauvegarde  
PNGMDR : Plan National de Gestion des Matières et Déchets Radioactifs  
PPI : Plan Particulier d'Intervention  
PUI : Plan d'Urgence Interne  
SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux  
SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours  
SFEN : Société Française de l'Energie Nucléaire  
SICN : Société Industrielle de Combustible Nucléaire (située à Veurey)  
SND : Séisme Noyau Dur

Créé le 10 mai 2023	Créé par ECIA	Version 1.0
Direction de la performance et la modernisation du service au public	CR plénière publique CLI CEA-ILL 25 avril 2023	Page 2 sur 21

## COMPTE-RENDU

### ACCUEIL ET INTRODUCTION DE LA PRÉSIDENTE DE LA CLI

La Présidente salue les membres de la CLI et les remercie pour leur présence à cette réunion plénière de la CLI du CEA-ILL. Ce sera la dernière fois qu'ils évoqueront au sein de cette Commission Locale d'Information les activités liées aux installations nucléaires du site du CEA au vu de son déclassement qui est intervenu le 27 mars dernier. La CLI deviendra ainsi la CLI de l'ILL. Elle énumère les différents points qui figurent à l'ordre du jour et souligne que cette réunion se terminera par un temps d'échanges qui permettra à tous de connaître les informations nécessaires et importantes.

### VALIDATION DU COMPTE-RENDU DE LA CLI DU 19 OCTOBRE 2022

En l'absence de remarque, le compte-rendu de la réunion du 19 octobre 2022 est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

### DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS À L'ANCCLI

Mme Ariane PONT, secrétaire de la CLI, explique que la désignation des représentants de la CLI à l'Association Nationale des Comités et Commissions Locales d'Information (ANCCLI) est un sujet périodiquement évoqué en plénière. L'ANCCLI réélit son bureau ainsi que ses représentants régulièrement ; ce renouvellement intervient en 2023.

En début d'année, Madame PONT a fait passer un mail afin de préparer cette désignation, mais il n'y a eu que très peu de candidats, c'est pourquoi elle renouvelle le souhait d'avoir une représentation de la CLI du CEA-ILL auprès de l'ANCCLI. Cette fonction se mobilise généralement une à deux fois par an pour une assemblée générale. Cette année, une réunion est prévue en juin, et il y en aura une autre en fin d'année. Il est particulièrement important que les CLI, qui sont une spécificité française, soient représentées à l'ANCCLI, car c'est une instance de réflexion sur la stratégie énergétique française. La CLI du CEA-ILL n'y est pas très bien représentée. Mme PONT réitère son invitation à chacun qui souhaiterait y être représentant. Il faudra cependant revenir vers elle assez rapidement puisque la désignation est presque terminée.

### Questions/Réponses :

**M. Yves GIRARDOT (CRIIRAD) souhaite savoir quel a été l'apport de l'ANCCLI à la CLI CEA-ILL jusqu'à aujourd'hui. De plus, il se demande s'il est si important que cela que l'ILL adhère à l'ANCCLI.**

Mme Ariane PONT (secrétaire de la CLI) répond que de toute façon, la CLI de l'ILL, par décision du Président du Département, adhère à l'ANCCLI. Toutes les CLI du Département de l'Isère adhèrent à l'ANCCLI. Pour la CLI de l'ILL, il n'y a pas eu d'impact puisqu'elle n'a pas été sollicitée. Cependant, l'ANCCLI a un impact très fort, notamment pour les CLI de Saint-Alban et de Creys-Malville qui bénéficient entre autres de formations, mais qu'elle ne peut pas déclencher pour la CLI du CEA-ILL puisque justement, il n'y a pas de représentant. Cela ne se voit pas forcément, mais l'ANCCLI est un réel soutien pour le secrétariat, elle est une ressource de références notamment sur l'animation du réseau des chargés de mission des CLI ou sur le partage des pratiques structurantes, ce qui est une grande aide, car la CLI est seule sur ces missions. L'ANCCLI permet également de solliciter des ressources comme des formations ou des interventions. Il existe tout un panel de ressources que le secrétariat de la CLI peut mettre à disposition via l'ANCCLI et cela a par exemple été fait à Saint-Alban lors de l'extension de périmètre du Plan Particulier d'Intervention (PPI).

Créé le 10 mai 2023	Créé par ECIA	Version 1.0
Direction de la performance et la modernisation du service au public	CR plénière publique CLI CEA-ILL 25 avril 2023	Page 3 sur 21

**Département de l'Isère**  
**Direction de la performance et de la modernisation du service au public**

Mme Anne GERIN (*Présidente de la CLI*) précise que les représentants de l'ANCCLI sont issus des différents collèges (*exploitants, élus, représentants syndicaux, représentants d'associations environnementales ou des citoyens proches des installations nucléaires de base*). Cela couvre aussi tout le champ des activités nucléaires ; pour le CEA-ILL, c'est plutôt la recherche, l'exploitation, ce qu'il se passe en amont (*l'extraction*) et ce qu'il se passe en aval (*les lieux où sont stockés les déchets nucléaires*). Toute installation nucléaire, quelle que soit son implantation en France, est représentée, avec ses particularités, comme pour les CLI transfrontalières par exemple. L'ANCCLI reste aussi l'interlocuteur au niveau national au niveau des ministères, c'est donc une bonne chose de faire remonter des particularités locales auprès de l'ANCCLI pour qu'il n'y ait pas d'erreur. Par exemple, lorsque la SICN a cessé ses activités, la CLI du CEA-ILL s'était questionnée sur le « comment travailler sur le regard à très long terme sur des installations qui aujourd'hui n'existent plus » (*ce qu'il va se passer sur le CEA*) et il y a eu des échanges sur la notion de servitude d'utilité publique et comment cela doit être pris en compte.

Mme Ariane PONT (*secrétaire de la CLI*) allait également parler de ceci, car le CEA arrive à une situation qui sera la même que celle de la SICN, c'est-à-dire une situation de déclassement avec un site qui conserve une pollution, dont la surveillance relève de l'exploitant. Les mêmes questions se posent, notamment quel doit être le rôle de la CLI ou des instances de communication auprès du public sur cette surveillance. Le sujet de la SICN a été le premier à émerger en France, et l'ANCCLI avait fortement soutenu la CLI pour qu'elle ait un accès au collège de l'ASN, afin d'évoquer ce sujet. Cela peut donc être aussi un des apports ou un des soutiens que propose l'ANCCLI auprès des CLI.

## **PRÉSENTATION DU BILAN DE L'ILL POUR 2022 ET PERSPECTIVES**

Mme Frédérique KOSKAS, adjointe au chef de la division réacteur de l'ILL, se présente et précise être accompagnée de Mme Frédérique FRERY, cheffe de la cellule qualité, sûreté et risques et de Mme Béatrice CINGOTTI, nouvellement arrivée à l'ILL dans le service de radioprotection et sécurité des déchets à long terme.

### Actualités :

- Les actualités de l'ILL (*fonctionnement et travaux de l'installation*),
- Les événements et inspections de l'Autorité de Sûreté Nucléaire,
- Le bilan des rejets gazeux et liquides 2022,
- La synthèse et les perspectives.

### Bilan des activités de l'ILL en 2022 (Cf. page 3) :

Comme déjà évoqué, l'année 2022 fut une année de travaux pour l'ILL. Le réacteur a été arrêté en octobre 2021 et a redémarré en mars 2023. Durant ces 18 mois, des travaux d'amélioration de la sûreté ont eu lieu suite au réexamen de sûreté de 2020 ; en effet, à la suite de celui-ci, une série d'engagements avait été prise afin d'améliorer la sûreté. L'arrêt a également permis d'effectuer des travaux sur les aires expérimentales en vue de rénover les dispositifs et pouvoir mettre à la disposition des scientifiques des outils adaptés pour les années de 2023 à 2033. Dans le même temps, le dossier de l'ARPE a été envoyé, il est en cours d'instruction à l'ASN.

Ces 18 mois de travaux ont été marqués par plusieurs chantiers, le principal étant le chantier de remplacement d'un dispositif interne expérimental (*doigt de gant*), dont les structures sont en alliage d'aluminium irradié sous flux. Ce dispositif a une durée de vie limitée, car avec les radiations les propriétés mécaniques changent et il y a tout un planning de remplacement de ces structures internes dans les réacteurs. Dès le déchargement de l'élément combustible, il a fallu retirer le moule, sécher la cuve et effectuer différentes opérations consistant à retirer le doigt de gant pour y mettre le nouveau et le redémarrage du réacteur s'en est suivi.

En parallèle du remplacement du doigt de gant, la cheminée du bloc pile a également été changée, c'est précisément la partie qui conditionne l'eau de refroidissement au-dessus du cœur. Là encore, il a été remplacé du fait de sa durée de vie.

Créé le 10 mai 2023	Créé par ECIA	Version 1.0
Direction de la performance et la modernisation du service au public	CR plénière publique CLI CEA-ILL 25 avril 2023	Page 4 sur 21

**Département de l'Isère**  
**Direction de la performance et de la modernisation du service au public**

En plus des travaux de jouvence, les équipes ont profité de cet arrêt pour entreprendre des travaux d'amélioration de la sûreté, et ce, en lien avec le réexamen de sûreté :

- Les poteaux incendie ont été renforcés avec la mise en place de sprinklers d'extinction incendie dans le bâtiment réacteur. Ces travaux ont débuté et ils continueront lors du prochain arrêt,
- Des travaux sur le pont polaire, qui permet de manutentionner les charges lourdes, notamment des assemblages de combustible. Un engagement avait été pris afin d'améliorer la fiabilité du pont,
- L'ILL a commencé à faire des opérations de pré-chantier, notamment avec la mise en place d'ancrages sur le toit du bâtiment réacteur, afin ensuite de pouvoir manutentionner les charges pour le chantier de rénovation du pont,
- Réalisation d'actions d'isolement des échangeurs par contrôle commande, ce qui permet, en cas de montée d'activité, de pouvoir isoler l'échangeur et restreindre l'activité sur la partie secondaire,
- Renforcement de la prise d'air frais au SND (Séisme Noyau Dur) : il s'agit d'un des derniers chantiers des engagements Post-Fukushima. Il restait à changer la prise d'air frais qui amène l'air frais dans le bâtiment réacteur et qui tient au séisme qui a été défini après l'incident de Fukushima.

En ce qui concerne la partie expérimentale, le retrait de tout un hall et le ragréage de tous les sols, afin d'avoir des sols parfaitement plats pour y disposer des aires expérimentales ont été réalisés.

Bilan des événements 2022 (Cf. pages 5 et 6) :

Il y a eu 9 ESS de niveau 0 en 2022. Les 4 premiers ESS ont concerné les dispositifs des systèmes de sauvegarde qui ont été déclenchés. Les systèmes de sauvegarde permettent de retrouver un confinement et de dimensionner le noyau dur ainsi que le refroidissement des éléments combustibles. Suivant la situation des travaux en cours, il est possible de retirer ces systèmes ou non, en sachant que l'ILL était encore dans des situations où ces systèmes devaient être actifs, et comme il y a eu beaucoup de travaux, cela a causé le déclenchement du système de sauvegarde. Dès lors que c'est un critère de déclaration d'ESS, cela a été déclaré comme tel, de niveau 0, sur plus ou moins la même thématique, même si les causes étaient à chaque fois un peu différentes.

- ESS du 06/05/2022 : l'ILL souhaitait inhiber le système de sauvegarde et en réalisant un strap, deux fils se sont touchés, ce qui a déclenché l'isolement de l'enceinte,
- ESS des 16 et 20 mai 2022 : il y a eu des parasites électromagnétiques pour l'opération de soudage lors de la mise en service d'un ventilateur sur la prise d'air frais, cela a déclenché le système de mise en sécurité en confinement,
- ESS du 13/06/2022 : il y a un système appelé CRU (Circuit de Renoyage Ultime) qui permet, en cas de situation extrême, de mettre de l'eau de la piscine vers le cœur en cas de baisse du niveau d'eau dans le bloc pile. Il s'agit d'un système avec des vannes pyrotechniques. Un test du dimensionnement de ce système devait être entrepris et pour ne pas déclencher la mise en sécurité confinement, le système devait être inhibé. Cependant, cela n'a pas été fait de façon optimale, ce qui a déclenché la mise en sécurité confinement. Ceci fait aussi partie des critères de déclaration.
- ESS du 07/07/2022 : cet événement a été déclaré du fait du travail d'intervenants extérieurs dans une zone contrôlée sans qu'ils n'aient leur dosimétrie. Il ne s'agit pas du bâtiment réacteur, mais d'un autre bâtiment où il y avait l'ancien procédé tritium,
- ESS du 30/08/2022 : il y a eu une perte de l'ensemble des communications avec les stations environnement,
- ESS du 06/09/2022 : cet événement n'est pas directement lié à l'activité nucléaire, il est dû à la protection des intérêts de l'environnement. Il s'agit d'une fuite de fluide frigorigène du groupe froid,
- ESS du 22/11/2022 : dépassement de la périodicité d'un essai sur les mesures des réservoirs d'effluents liquides. Il s'agit d'un essai avec des échéances fixées par l'ASN, et l'une de ces échéances n'a pas été tenue,
- ESS du 17/05/2022 : cet événement porte sur le remplissage de documents de transport interne qui a été réalisé par des personnes qui n'étaient pas censées le faire.

Mme Frédérique KOSKAS interrompt sa présentation pour répondre à quelques questions.

Créé le 10 mai 2023	Créé par ECIA	Version 1.0
Direction de la performance et la modernisation du service au public	CR plénière publique CLI CEA-ILL 25 avril 2023	Page 5 sur 21

**Questions/Réponses :**

**M. Yves GIRARDOT (CRIIRAD) a noté qu'il y avait eu une perte de communication des sondes de surveillance de l'environnement. Il se demande combien de temps cela a duré et souhaite savoir quel est le dispositif qui remplace cette communication vers le centre de supervision.**

Mme Frédérique KOSKAS (ILL) croit savoir qu'il y a un réseau dédié via Orange. Cet incident a été détecté au niveau de la salle de contrôle du réacteur et cela n'a duré qu'une minute. Des mesures compensatoires ont été mises en place le lendemain avec des rondes qui ont été organisées. Une camionnette a été installée, ce qui permet de relayer et de récupérer les informations.

M. Sébastien DOUCET (DNUC) précise que cela a été présenté lors de la dernière réunion de la CLI et figure dans son compte-rendu.

**Mme Nathalie CHAVANIS (ville de Grenoble) souhaite en savoir un peu plus sur la mise en sécurité/confinement. Elle se demande si cela déclenche quelque chose en interne.**

Mme Frédérique KOSKAS (ILL) explique que la sécurité/confinement consiste à isoler le bâtiment réacteur en fermant toutes les traversées et toutes les vannes, le système de secours de dégonflage de l'enceinte étant alors mis en service. Ce procédé remplace tous les systèmes de sauvegarde. Ce type d'événement est en effet déclaré, car c'est un critère de déclaration, mais il ne se passe rien derrière. Il n'y a pas de gravité en soi.

Mme Nathalie CHAVANIS (ville de Grenoble) en déduit que lorsque l'alarme se déclenche, il faut procéder à une levée de doute, afin de vérifier s'il s'agit d'une vraie alarme.

Mme Frédérique KOSKAS (ILL) répond par la négative et indique que c'est automatique. Tous ces dispositifs se déclenchent automatiquement suivant le dépassement de seuils/paramètres surveillés. La mise en sécurité/confinement consiste ainsi à isoler le réacteur pour prévenir d'une activité dans le bâtiment réacteur, le but étant que rien ne sorte à l'extérieur. L'ESS déclaré est le résultat d'un déclenchement intervenu sans origine physique. Le réacteur a été isolé, le système de décomptage sismique s'est mis en service et comme ce n'est pas un exutoire naturel, cela crée un événement. Toutefois, elle répète qu'il ne s'est rien passé en soi.

**Dans le cas où il s'agirait d'une vraie anomalie, Mme Nathalie CHAVANIS (ville de Grenoble) se demande à quel moment du processus les communes sont informées de ce qu'il se passe. Elle souligne que cette information transite par un automate d'appel.**

Mme Frédérique KOSKAS (ILL) répond que s'il s'agissait du déclenchement du PUI, les communes seraient averties par l'ILL et par la préfecture.

Mme Nathalie CHAVANIS (ville de Grenoble) en déduit qu'il n'y a eu ici aucune information transmise, car l'ILL a très vite constaté qu'il y avait eu un déclenchement intempestif.

Mme Frédérique KOSKAS (ILL) confirme que l'ILL n'est pas entré en situation accidentelle.

Mme Ariane PONT (secrétaire de la CLI) a l'impression que la question de Mme Nathalie CHAVANIS porte sur comment l'ILL lève le doute et acte que c'est une situation accidentelle ou incidentelle qui mérite communication auprès des communes, de l'ASN, etc. ou pas. L'idée serait de développer le déroulement de la levée de doute.

**Département de l'Isère**  
**Direction de la performance et de la modernisation du service au public**

Mme Frédérique KOSKAS (ILL) explique qu'il existe tout un processus de montée en puissance de la crise au niveau de l'ILL. Quand il y a un événement en situation dégradée, il y a un appel de groupe (en heure ouvrable). Certaines personnes viennent en salle de contrôle, afin de réaliser une première analyse de ce qu'il se passe. Le but est alors de vérifier quels sont les travaux en cours, afin de vérifier si la perturbation est en lien ou non avec ces travaux. Dans le cas où il s'agirait d'un accident qui induit une entrée dans le PUI, dans ce cas, l'ILL crée des postes de commandement et exécute toutes les procédures pour avertir les entreprises à proximité, la presqu'île, les campus, la préfecture, les autorités, etc. Tout se fait par crans successifs.

**Mme Nathalie CHAVANIS (ville de Grenoble) se demande s'il existe un suivi historique des différents événements de niveau 0 ou 1. Enfin, elle se demande si le fait qu'il y en ait eu 9 cette année est lié au fait qu'il y ait eu des travaux.**

Mme Frédérique KOSKAS (ILL) indique de mémoire que ce chiffre est à peu près identique aux années précédentes.

M. Éric ZELNIO (ASN) se présente comme étant chef de l'équipe Laboratoire, usine, déchets, démantèlement à l'ASN de Lyon. Il a le plaisir aujourd'hui d'être accompagné de M. Julien INART, dont c'est la première participation. M. INART est le nouveau chargé de site, il suivra l'ILL Grenoble ainsi que les installations du CERN à Genève.

M. ZELNIO explique que la particularité de l'année 2022 c'est que l'ILL n'a pas produit de neutrons, mais a fait de la sûreté et des améliorations pour ses expériences. La configuration est atypique puisque l'année a été dédiée à des travaux et les événements qui ont été vus sur le système de déclenchement de l'isolement enceinte viennent clairement de problèmes de champs électroniques ou de câblages qui ont amené des perturbations et qui ont de fait démarré les systèmes qui normalement démarrent quand il y a de l'activité dans l'extraction de la ventilation.

Les conséquences qui peuvent être redoutées concernent le personnel qui intervient sur les chantiers, car si cela avait été un chantier avec risque de contamination, lorsque la ventilation est coupée, cela peut éventuellement accroître le risque de contamination vestimentaire ou autre. Tout ceci est vérifié en sortie, donc dans le cas où cela serait arrivé, il existe d'autres lignes de défense. Ce système s'est mis en route de manière électronique fortuite, mais pas pour les raisons pour lesquelles il est fait. Normalement, ce système qui est complémentaire à la surveillance des rejets à la cheminée vient scruter la ventilation et l'extraction du bâtiment réacteur qui en est faite. S'il y avait un taux d'activité anormal, le système bloquerait l'enceinte réacteur pour confiner la radioactivité dedans. Ici, il y a eu effectivement un certain nombre de chantiers qui sont venus perturber ces dispositifs, c'est assez fréquent, et c'est ce qui a amené ces déclenchements.

Il confirme que l'ILL historise le nombre d'événements significatifs intervenus, ils sont déclarés pour enrichir le retour d'expérience. Une déclaration intervient dans les 48 heures et 2 mois après, un compte-rendu d'ESS est communiqué à l'ASN pour tracer l'analyse qu'a faite l'exploitant pour tirer les leçons de cet événement.

Un réexamen périodique intervient tous les 10 ans et une des briques de ce dernier est d'analyser la typologie, le nombre, voire la répétitivité de ces ESS, mais aussi des écarts et des signaux faibles, en vue de les comparer aux installations équivalentes ailleurs dans le monde et d'en tirer des leviers d'amélioration. Le nombre d'ESS est à la fois documenté et partagé depuis très longtemps dans les installations nucléaires de base. L'IRSN procède à un certain nombre de publications sur la typologie des événements (*selon les réacteurs, selon les usines, etc.*). C'est véritablement un travail collectif qui fait progresser la rigueur de l'exploitation sur le plan humain, mais aussi les connaissances technologies lorsqu'il s'agit de dérives matérielles.

L'ASN procédera tout à l'heure à une présentation qui complètera les propos de l'exploitant sur le bilan du contrôle de l'ASN en 2022.

Créé le 10 mai 2023	Créé par ECIA	Version 1.0
Direction de la performance et la modernisation du service au public	CR plénière publique CLI CEA-ILL 25 avril 2023	Page 7 sur 21

**Département de l'Isère**  
**Direction de la performance et de la modernisation du service au public**

**Mme Aline JARTEL CROCHET (France Nature Environnement Isère) remplace aujourd'hui Mme GEHIN. Elle n'a pas compris s'il y avait eu une modification de la gestion des effluents ou si la gestion des effluents s'est effectuée dans le processus des travaux qui ont eu lieu pendant toute cette période.**

Mme Frédérique KOSKAS (ILL) répond qu'il n'y a pas eu de modification. L'ILL a dû gérer plus de transferts d'eau. Suivant la phase des travaux, il devait y avoir de l'eau ou non dans le bloc pile, ce qui a généré des effluents, dont la gestion a dû être assez poussée. Il a fallu prévoir les transferts d'eau dans les différents réservoirs et faire des rejets.

Mme Aline JARTEL CROCHET (FNE 38) en déduit que cela a complexifié la gestion classique des effluents.

Mme Frédérique KOSKAS (ILL) acquiesce.

**Mme Aline JARTEL CROCHET (FNE 38) se demande s'il existe des prescriptions particulières sur les effluents pendant ces phases de travaux. Elle souhaite notamment savoir s'il y a eu des surveillances plus approfondies, et ce, indépendamment de la gestion et de la qualité des effluents.**

Mme Frédérique KOSKAS (ILL) répond que l'ILL avait les mêmes règles de rejet en situation de travaux qu'en situation classique. Il y a eu toute une étude faite sur la gestion des effluents pendant les chantiers pour ne pas rester bloqué avec les cuves pleines, c'était de la logistique, mais il n'y a pas eu des conditions de rejet particulières, sauf lorsque le débit de l'Isère a été plus faible. À ce moment précis, l'ILL a eu une dérogation pour réaliser des rejets adaptés aux conditions du débit de l'Isère.

Mme Aline JARTEL CROCHET (FNE 38) comprend que cela n'avait pas été prévu dans les textes et a donc été organisé avec l'ASN.

M. Éric ZELNIO (ASN) souligne que le fait que l'ILL puisse demander une dérogation est prévu comme c'est le cas pour d'autres exploitants, notamment au vu de la sécheresse atypique de l'année 2022. En effet, l'ILL a obtenu un aménagement qui consistait à pouvoir continuer à rejeter, alors que le débit de l'Isère était plus bas. L'ILL avait alors proposé de diminuer le débit des rejets.

Mme Aline JARTEL CROCHET (FNE 38) suppose qu'il va y avoir une adaptation des textes.

M. Éric ZELNIO (ASN) confirme et ajoute que cela sera abordé à l'occasion du point sur les décisions de rejets.

Mme Frédérique KOSKAS (ILL) reprend sa présentation et précise qu'il y a eu 9 inspections réalisées en 2022 (Cf. page 9) sur des thèmes variés. La première d'entre elles a porté sur le respect des engagements, elle est organisée tous les ans et consiste à qualifier la situation de tous les engagements qui ont été pris, aussi bien lors du réexamen que lors des différentes inspections. Parmi ces 9 inspections, 6 avaient un thème précis et annoncé, et 3 ont eu lieu de façon inopinée. Ces dernières peuvent intervenir suite à un événement ou suite à un suivi particulier que l'ASN veut traiter et cela a été le cas pour les 3 inspections de l'année 2022.

Évolutions de l'ARPE (Cf. page 10) :

L'ILL a remis un dossier à l'ASN sur l'évolution de l'Autorisation de Rejets et de Prélèvement d'Eau (ARPE) dans l'environnement en juin 2022. Il est depuis en cours d'instruction et 3 grands thèmes en ressortent :

- Le pH des rejets,
- Le fait d'avoir la possibilité de faire des rejets avec un débit de l'Isère moins élevé (60m<sup>3</sup>/s),
- La collecte des données météorologiques : il y avait avant un pylône météorologique au CEA et l'ILL en a récupéré l'exploitation. L'institut souhaite déposer ce pylône météorologique, sachant que toutes les données météo peuvent être obtenues d'une autre façon.

Créé le 10 mai 2023	Créé par ECIA	Version 1.0
Direction de la performance et la modernisation du service au public	CR plénière publique CLI CEA-ILL 25 avril 2023	Page 8 sur 21



**Département de l'Isère**  
**Direction de la performance et de la modernisation du service au public**

**Mme Aline JARTEL CROCHET (FNE 38) suppose que la limite de 60 m<sup>3</sup>/s est la proposition que l'ILL fait à l'ASN. Elle se demande à quelle valeur était initialement fixée cette limite.**  
Mme Frédérique KOSKAS (ILL) répond qu'elle est fixée à 100 m<sup>3</sup>/s.

Mme Aline JARTEL CROCHET (FNE 38) note qu'il s'agit d'une réduction importante, elle imagine néanmoins que tout ceci sera à la fois étudié et instruit.

Mme Frédérique KOSKAS (ILL) acquiesce.

**Mme Cécile BENECH (Saint Martin le Vinoux) se demande si l'ILL ne rejettera plus en deçà de 60m<sup>3</sup>/s.**

Mme Anne GERIN (Présidente de la CLI) pointe qu'il s'agit d'une proposition qui est actuellement en étude.

Mme Cécile BENECH (Saint Martin le Vinoux) suppose que cette proposition émane du fait que le débit de l'Isère est moins important.

Mme Frédérique KOSKAS (ILL) confirme qu'il y a des périodes de l'année, comme l'été, où l'Isère est au plus bas.

Mme Cécile BENECH (Saint Martin le Vinoux) voudrait savoir si cette limite sera fixée uniquement quand le niveau de l'Isère sera au plus bas, ou si ce sera le même pour toute l'année.

Mme Frédérique KOSKAS (ILL) confirme que le débit varie au cours de l'année, mais les problèmes apparaîtront davantage en été. La limite des rejets restera la même, mais il y aura des débits supérieurs à certains moments de l'année.

Mme Cécile BENECH (Saint Martin le Vinoux) pointe que cela peut aussi arriver en hiver.

**M. Yves GIRARDOT (CRIIRAD) constate que le pompage dans la nappe d'accompagnement du Drac n'apparaît plus. Il se demande si cela se fera toujours ou pas.**

Mme Frédérique KOSKAS (ILL) répond que l'institut dispose toujours de son CEN (Circuit d'Eau de Nappe) qui est un système de secours qui permet d'aller récupérer de l'eau dans la nappe d'accompagnement entre l'Isère et le Drac. Ce système est toujours actif, mais reste un système de secours qui n'est utilisé qu'en cas d'extrême urgence.

M. Éric ZELNIO (ASN) explique que ce qui est pompé en rivière est déjà chargé en impureté, notamment en métaux. Quand l'ILL effectue un rejet, elle compte ce qui a été amené de l'extérieur et c'est pour cette raison que l'institut a envisagé la possibilité de pomper autrement, afin de ne pas subir cet apport « indésirable ». Il confirme que cela n'a pas été remis dans les points saillants du dossier en cours d'étude, mais assure que cela figure dans la version initiale du dossier qui a été remis à l'ASN.

**M. Yves GIRARDOT (CRIIRAD) souhaite savoir où en est cette étude d'impact. Lors de la dernière CLI, il avait été souligné qu'un groupe de travail allait être missionné sur cette étude d'impact, en sachant que des membres de la commission pouvaient y être conviés.**

Mme Ariane PONT (secrétaire de la CLI) répond que lorsque le dossier sera transmis à la CLI, un groupe de travail sera effectivement mis en place.

M. Éric ZELNIO (ASN) précise que, comme cela est expliqué dans le document, des compléments ont été reçus par l'ASN de la part de l'ILL en mars 2023, notamment sur les éléments qui ont évolué entre le dépôt du dossier en juin 2022 et la fin de l'année 2022. Parmi les évolutions figurait l'abaissement du débit minimal de la rivière pour le point de rejet, compte tenu du retour d'expérience de l'année 2022 et des projections du nombre de jours où cette rivière pourrait avoir un débit plus réduit.

Généralement, à la suite d'un réexamen périodique, quand il y a une proposition d'abaisser les limites de rejet, il y a une consultation de la CLI sur les projets de prescription qui sont à l'initiative de l'ASN. D'ailleurs, les demandes de diminution des rejets sont des exercices bien vus de tous, sauf de

Créé le 10 mai 2023	Créé par ECIA	Version 1.0
Direction de la performance et la modernisation du service au public	CR plénière publique CLI CEA-ILL 25 avril 2023	Page 9 sur 21

**Département de l'Isère**  
**Direction de la performance et de la modernisation du service au public**

l'exploitant qui défend un peu ses besoins. À la suite de la consultation de la CLI, en effet un groupe de travail sera missionné sur la question, l'ASN a l'habitude de travailler de cette manière, il n'y aura donc aucune difficulté pour échanger.

La particularité de ce dossier c'est que, par rapport à cet exercice général que va faire l'ASN de diminuer la limite des rejets, il y a eu en plus un certain nombre de petites demandes faites par l'exploitant qui se sont ajoutées. Il y a notamment :

- La demande de substituer le pompage depuis la rivière en nappe d'accompagnement.
- Le sujet de la rivière, dont la limite de rejet est aujourd'hui fixée à 100 m<sup>3</sup>/s. L'ASN avait envisagé de réduire ce débit à 80 m<sup>3</sup>/s, mais l'institut parle désormais de 60 m<sup>3</sup>/s. L'ASN est de fait en train de consulter l'IRSN, afin de déterminer si cela nécessite de leur part un complément d'analyse sur l'étude d'impact par rapport à ce qui a déjà été fait au cours du réexamen.
- D'autres sujets sont apparus comme le déplacement du mât météo par exemple, même si ce type de demande est un peu moins important.

Au vu de ces demandes supplémentaires, l'ASN fera une publicité des éléments proposés sur son site internet dans un premier temps. Ainsi, le dossier de l'ILL sera mis en ligne sur le site de l'ASN via le portail « Connaissance du dossier de l'exploitant ». Bien évidemment, le premier interlocuteur de l'ASN demeure la CLI, à qui il a été dit qu'il avait été considéré que le dossier était recevable, qu'il est en cours d'examen et qu'il est possible de le consulter, afin d'y émettre des remarques ou des questions générales.

L'ASN profitera alors du temps de consultation pour consulter les services préfectoraux, les services de l'État, la police de l'eau, etc., le but étant de prendre connaissance d'un certain nombre d'avis afin de préparer sa position sur le sujet. Cette consultation permettra de consolider un premier projet de prescriptions limites et modalités de rejet, en sachant que le tout devra être validé par le collège de l'ASN. Ces décisions seront celles qui seront remises en publicité sur internet pour avis du public. Elles seront ensuite soumises à l'exploitant pour éventuellement prendre ses remarques, ses observations et ses demandes complémentaires et elles repasseront ensuite à la CLI pour procéder à un avis formalisé.

Ainsi, le dossier de l'ILL a évolué et mûri depuis qu'il a été remis, la commission verra donc le sujet passer 2 fois : une fois pour une publicité du dossier avec une consultation un peu large pour savoir ce que les membres de la CLI en pensent, et une seconde fois pour un travail plus ciblé sur la manière dont l'ASN compte régler le tout.

Le calendrier se veut donc assez long, notamment parce que ce sont des sujets « en plus » de l'activité classique. M. ZELNIO aimerait pour sa part pouvoir faire la publicité de ce dossier assez rapidement, il faudra juste que l'institut remette son étude d'impacts de manière autoportante. Il répète qu'initialement, l'ASN proposait une limite de rejet fixée à 80 m<sup>3</sup>/s, mais si l'ILL veut la fixer à 60 m<sup>3</sup>/s, il faudra qu'il explique pourquoi.

Mme Ariane PONT (*secrétaire de la CLI*) confirme qu'un groupe de travail sera mis en place et ajoute que la CLI a prévu de demander l'apport du cabinet d'experts ECIA, afin d'étayer l'analyse de la CLI et du groupe de travail.

***Mme Cécile BENECH (Saint Martin le Vinoux) souhaite revenir sur les problématiques de ressource en eau, notamment parce que le plan Eau est sorti récemment. Elle note qu'il existe de réelles problématiques sur le partage des ressources. Elle souhaite ainsi savoir si, lors des rejets, il y a une augmentation des températures (ce qui est une grosse problématique au regard des évolutions des températures et de sécheresse). Le SDAGE vient de rendre une étude sur le bassin versant du Rhône, dont l'Isère est un affluent, pour lequel il y a des problématiques de débits qui sont soulevées, et tous les impacts que peuvent provoquer les structures, il faut donc trouver des équilibres. Elle souhaite donc savoir si, par rapport à tout cela, il y a des échanges et des réflexions.***

Créé le 10 mai 2023	Créé par ECIA	Version 1.0
Direction de la performance et la modernisation du service au public	CR plénière publique CLI CEA-ILL 25 avril 2023	Page 10 sur 21

**Département de l'Isère**  
**Direction de la performance et de la modernisation du service au public**

Mme Anne GERIN (*Présidente de la CLI*) explique que ces problématiques d'eau ne sont pas propres aux industries. C'est un sujet sur lequel le Département de l'Isère est notamment particulièrement attentif, c'est pourquoi l'État va mettre en place un dispositif de réflexion autour de la ressource en eau auquel il sera possible d'associer tous les acteurs qui ont besoin d'eau, qu'elle soit potable, destinée à l'irrigation ou qu'elle soit destinée aux industries. Ce sujet doit être pris de façon très large, surtout que le secteur grenoblois est particulièrement impacté par le risque d'inondation. Tous ces éléments devront être intégrés et tous les acteurs qui contribuent à la gestion d'eau devront travailler en collaboration pour qu'une vraie stratégie en découle.

Mme Frédérique KOSKAS (*ILL*) précise qu'il s'agit de rejets d'effluents, pas de rejets du réacteur. Elle ne connaît pas la température de tête, mais assure que l'écart de température avec l'Isère doit être relativement faible.

Mme Ariane PONT (*secrétaire de la CLI*) ajoute que dans les prescriptions, il y a des normes de rejets et d'augmentation de la température entre l'amont et l'aval du site, ceci est également pris en compte dans les obligations qu'a l'exploitant. Sur le Rhône, les équipes d'EDF ont fait une étude hydraulique, dont les résultats sont parus et sont disponibles sur le site interne d'EDF. Cette étude très intéressante tient compte du réchauffement climatique.

**Mme Aline JARTEL CROCHET (FNE 38) souhaite connaître la valeur résultante de la dérogation de rejet obtenue par l'ILL cette année au vu du débit de l'Isère.**

Mme Frédérique KOSKAS (*ILL*) répond que l'ILL a obtenu une dérogation à 60 m<sup>3</sup>/s.

**Mme Aline JARTEL CROCHET (FNE 38) voudrait savoir comment l'ILL est parvenu à estimer les 60 m<sup>3</sup>/s.**

Mme Frédérique KOSKAS (*ILL*) suppose que l'institut a regardé les débits pour avoir un certain confort, d'où la limite fixée à 60 m<sup>3</sup>/s. Elle pense que le débit de l'Isère a pu descendre en dessous de 60 m<sup>3</sup>/s lors des périodes de faible débit.

**Mme Aline JARTEL CROCHET (FNE 38) souhaite savoir ce qui a justifié le changement du point de mesure.**

Mme Frédérique FRERY (*ILL*) explique qu'au préalable, les rejets passaient par une cuve de rejet. L'idée était de déplacer le point de mesure à la sortie des effluents, ce qui se fait dans tous les sites industriels. Autrement dit, cela ne se fait plus dans la cuve, mais dans la canalisation de rejet de l'effluent.

**Mme Aline JARTEL CROCHET (FNE 38) se demande s'il y a un ou deux points de mesure sur cet effluent.**

Mme Frédérique KOSKAS (*ILL*) ne peut pas répondre à cette question.

Mme Ariane PONT (*secrétaire de la CLI*) propose que l'ILL fournisse une réponse une fois qu'il l'aura étoffée.

**Mme Nathalie CHAVANIS (ville de Grenoble) souhaiterait connaître la temporalité de cette dérogation de rejet fixée à 60 m<sup>3</sup>/s. Elle craint que cet été il y ait la même problématique.**

M. Éric ZELNIO (*ASN*) répond que l'objectif est d'essayer d'aller vite après le réexamen périodique. Ce dernier est maintenant terminé, l'ASN aurait aimé travailler cette brique pendant le réexamen périodique, mais elle est arrivée après, pendant l'étude d'impact sur les effluents non radiologiques. La réglementation a depuis évolué. Avant, l'ASN se focalisait surtout sur les effluents radiologiques. L'autorité a donc demandé à l'ILL de faire une vraie étude d'impact sur tous ces enjeux pour s'assurer que l'institut n'avait pas de rejet chimique de type substances dangereuses, substances particulières ou autres.

En effet, au cours de ses expériences, l'institut manipule un certain nombre de produits et pendant l'inspection, l'ASN en a vu certains et avait du mal à conclure sur la possibilité de retrouver ces produits dans les rejets liquides. Il y a donc eu un gros travail mené sur la question à la demande de l'ASN et aujourd'hui, il est possible d'affirmer qu'il n'y a pas de rejet industriel de type chimique.

Créé le 10 mai 2023	Créé par ECIA	Version 1.0
Direction de la performance et la modernisation du service au public	CR plénière publique CLI CEA-ILL 25 avril 2023	Page 11 sur 21

**Département de l'Isère**  
**Direction de la performance et de la modernisation du service au public**

L'ASN a fait le point sur le sujet et dans les compléments qui ont été demandés à l'ILL, il y a une confirmation de l'exploitant qui souligne que l'institut ne rejette pas de substances dangereuses visées par tel article du Code de l'environnement, en sachant qu'il y a environ 130 substances qui sont jugées comme étant mauvaises pour le milieu aquatique.

L'ASN souhaiterait faire une publicité du dossier de l'exploitant dans les semaines ou les mois qui viennent. Il a été demandé à l'exploitant dans quelle mesure il pouvait remettre en forme son étude d'impact avec les demandes complémentaires qui ont été faites, en sachant qu'il est nécessaire d'avoir un document qui soit clair et lisible pour chaque citoyen, que ce soit un résumé non technique pour que, dans le cas où le citoyen souhaiterait creuser un sujet, il puisse s'y retrouver.

L'ASN verra avec l'ILL sous quel délai il est possible de faire une mise en forme de cette étude d'impact pour intégrer les demandes qui ont été présentées aujourd'hui. Dès que ce sera prêt, la partie publicité du dossier de l'exploitant / prise d'avis / remarques sera disponible sur le site de l'ASN et la partie consultation des services locaux / police de l'eau / autres pourra s'organiser tranquillement.

En fonction de ce qui ressortira de tout cela, deux situations sont envisageables :

- soit il n'y pas trop de remarques et l'ASN pourra revenir vers la CLI pour une consultation qui se déroulera au mieux avant la fin de l'année 2023,
- soit il y a au contraire dans la publicité du dossier de l'exploitant de nombreuses demandes, et dans ce cas, l'ASN sera amenée à refaire une instruction complémentaire de questions / réponses avec l'exploitant pour savoir comment améliorer les choses pour faire évoluer les projets actuels.

Il y a donc 2 phases de rendez-vous pour la CLI : la publicité du dossier, et la consultation des services puis la consultation CLI-internet-exploitant sur les projets de prescription. L'autorité imagine que ce soit fait au mieux en fin 2023, peut-être en 2024 en fonction de l'ampleur du fond des remarques et de l'instruction du dossier.

Mme Ariane PONT (secrétaire de la CLI) entend que l'été 2023 sera potentiellement encore géré avec exception si le débit de l'Isère ne permet pas de respecter l'ARPE actuelle.

***Mme Nathalie CHAVANIS (ville de Grenoble) souhaite savoir si l'ILL va revenir sur le sujet du mât météo. Elle suppose qu'il s'agit d'une ancienne station (exploitée en commun avec Météo France) qui propose un suivi sur le long terme et sa collègue qui s'occupe de la canicule dans la région s'inquiétait de la disparition de cette station météo CEA.***

Mme Frédérique KOSKAS (ILL) croit que cela a été pris en compte lors de l'avis pour démonter ce mât et le placer sur un autre site de l'ILL. Elle a pris des contacts au sujet de la récupération des données et ces dernières ne disparaîtront pas, il y aura d'autres moyens de récupération des données.

Mme Nathalie CHAVANIS (ville de Grenoble) en déduit que les données ne seront pas mesurées au même endroit. Le mât actuel donne une indication de la météo à l'endroit où est positionné le mât.

Mme Frédérique KOSKAS (ILL) répond que les données s'arrêtent au niveau de l'installation. Les mesures seront captées à ce niveau-là.

Mme Nathalie CHAVANIS (ville de Grenoble) comprend que la station va simplement être déplacée de sorte qu'il y aura toujours une station de mesure CEA.

Mme Frédérique KOSKAS (ILL) acquiesce et précise que ce sera une station de mesure ILL, positionnée sur le site de l'ILL.

***Mme Nathalie CHAVANIS (ville de Grenoble) souhaite savoir si cette station ILL sera en lien avec Météo France.***

Mme Frédérique KOSKAS (ILL) répond que c'est une station ILL.

Mme Nathalie CHAVANIS (ville de Grenoble) explique que la ville reçoit ces informations et que des personnes effectuent des analyses de ces données. Elle avait cru comprendre qu'ils allaient perdre complètement la station, ce qui pouvait complexifier l'analyse de ces mesures.

Mme Frédérique KOSKAS (ILL) est pratiquement certaine que cela a déjà été évoqué dans le service.

Créé le 10 mai 2023	Créé par ECIA	Version 1.0
Direction de la performance et la modernisation du service au public	CR plénière publique CLI CEA-ILL 25 avril 2023	Page 12 sur 21

**Département de l'Isère**  
**Direction de la performance et de la modernisation du service au public**

Bilan des rejets liquides et gazeux de l'ILL pour l'année 2022

Mme Frédérique KOSKAS (ILL) reprend la présentation du document (Cf. page 11).

Pour rappel, l'année 2022 fut une année particulière au vu des travaux qui ont été menés au sein de l'ILL.

Par rapport au pourcentage d'autorisation annuelle de rejets, l'ILL possède des résultats assez bas (Cf. page 12). Sur la courbe en page 13, il est possible de voir que cette année, les rejets gazeux en tritium sont en baisse. De la même manière, les rejets liquides sont nettement inférieurs au pourcentage autorisé annuellement (Cf. page 14). Les résultats sont assez constants, en sachant que les rejets de tritium sont liés aux chantiers intervenus lors des différentes opérations de transfert d'eau.

**Mme Aline JARTEL CROCHET (FNE 38) souhaite savoir s'il est possible de connaître le pourcentage normal d'une année en activité.**

Mme Ariane PONT (secrétaire de la CLI) répond que ces données sont consultables via les comptes rendus des CLI précédentes.

Mme Aline JARTEL CROCHET (FNE 38) relève que les courbes sont relativement plates or, l'année 2022 a été rythmée par plusieurs arrêts ce qui induit que ces résultats ne sont pas représentatifs.

M. Éric ZELNIO (ASN) explique que l'idée de l'ASN était d'abaisser fortement les limites. Dans les propositions actuelles, l'ASN envisage une baisse de 40 % pour le tritium, de 50 % pour les gaz rares et de 90% pour l'iode. L'idée n'est donc pas de se mettre aux valeurs limites vécues par l'exploitant, car il faut toujours garder de la marge, mais au vu des progrès faits par l'exploitant depuis le démarrage de son fonctionnement, les limites sont aujourd'hui considérées comme étant trop larges, elles vont donc baisser lorsque les nouvelles limites seront fixées.

Mme Anne GERIN (Présidente de la CLI) rappelle que les éléments sont en ligne sur le site du Département de l'Isère via les comptes rendus des CLI. En ce qui concerne les rejets gazeux en 2021, l'ILL était à 13,8 % pour le tritium.

**M. Yves GIRARDOT (CRIIRAD) confirme que les niveaux sont faibles au vu de l'arrêt du fonctionnement du réacteur intervenu fin 2021. Cependant, il y a toujours des effluents et il se demande si ces derniers sont dus au déstockage d'effluents de l'exploitation précédente qui ont été conservés.**

Mme Frédérique KOSKAS (ILL) répond par la négative. Ces résultats sont liés à l'exploitation et aux travaux. L'ILL possède beaucoup de capacités d'eau lourde ou légère et pendant les travaux, il y a beaucoup de transferts d'eau, ce qui crée des effluents.

M. Yves GIRARDOT (CRIIRAD) en déduit qu'il s'agit de rejets liés à la maintenance du réacteur, hors exploitation.

Mme Frédérique KOSKAS (ILL) confirme, mais c'est quand il y a des maintenances pour travaux que l'exploitant est amené à vider ou remplir ses capacités, ce qui crée des effluents. En fonctionnement normal, la piscine n'est pas vidée par exemple.

M. Yves GIRARDOT (CRIIRAD) aurait pu s'attendre à ce que les effluents gazeux soient bien moins importants pendant l'arrêt.

M. Éric ZELNIO (ASN) explique que, lorsque le réacteur ne tourne pas, un certain nombre de radioéléments n'existent pas parce qu'ils sont directement liés à la présence d'éléments combustibles. Cependant, sur tout ce qui est circuits d'eau, notamment au niveau de la gestion de l'eau lourde, il y a un effet instantané et un effet « de stock ». Quand l'eau est « promenée » dans les circuits d'épuration, d'ajustement, de stockage, ou autres, il s'avère qu'une partie de cette eau est traitée dans des systèmes, y compris avec une phase gazeuse et c'est là qu'il y a des rejets qui sont dus au traitement de cette eau qui contient, entre autres, du tritium.

Créé le 10 mai 2023	Créé par ECIA	Version 1.0
Direction de la performance et la modernisation du service au public	CR plénière publique CLI CEA-ILL 25 avril 2023	Page 13 sur 21

**Département de l'Isère**  
**Direction de la performance et de la modernisation du service au public**

Ce n'est donc pas lié au fonctionnement instantané du réacteur et c'est aussi pour cette raison que l'ASN est obligée de garder une certaine marge qui peut paraître parfois importante par rapport aux dernières années d'exploitation, parce qu'il y a quelques fois des opérations assez exceptionnelles. Par exemple, en 2025, il est prévu un gros mouvement sur l'eau lourde de l'ILL, ce qui pourra faire intervenir des opérations assez exceptionnelles qui généreront beaucoup de mouvements d'eau et certaines opérations techniques pourront générer temporairement quelques augmentations dans les rejets. Elle confirme que l'année 2022 est totalement atypique, l'année 2023 sera dans un cycle plus habituel.

Perspectives à venir

Mme Frédérique KOSKAS (ILL) reprend la lecture du document (Cf. page 16).

- Fin du grand arrêt intervenu le 1<sup>er</sup> mars 2022,
- Poursuite des actions pour mettre à niveau l'installation conformément aux engagements que l'ILL a pris lors du réexamen de sûreté,
- Poursuite des opérations de détritiation dans le bâtiment qui est en pré assainissement. Un procédé va être mis en place pour récupérer le tritium, ce qui permettra de réduire le terme source de l'installation,
- Des travaux sont en cours sur la partie protection physique. L'ILL est en cours de mise à niveau de la protection physique du site contre les actions de malveillance,
- Maintien de la robustesse du système de management intégré,
- Préparation de l'exercice de crise national qui se déroulera le 9 novembre 2023,
- Préparation des prochains grands arrêts en vue de faire des travaux complémentaires, notamment sur le contrôle de la protection contre l'incendie avec la mise en place de sprinklers à divers endroits dans le bâtiment réacteur,
- Renforcement du pont polaire situé dans le bâtiment réacteur avec des travaux préparatoires qui avaient déjà été réalisés lors de l'arrêt précédent.

**M. Yves GIRARDOT (CRIIRAD) souhaiterait avoir plus d'informations concernant l'exercice de crise national qui aura lieu en 2023.**

Mme Ariane PONT (secrétaire de la CLI) répond qu'un focus va être fait sur ce point plus tard dans la réunion.

## PRÉSENTATION DU BILAN 2022 DES INSPECTIONS ASN

M. Éric ZELNIO, ASN, va faire une présentation assez courte en vue de compléter celle faite par l'exploitant avec la position de l'ASN sur les actions de contrôles menées en 2022. Il s'aidera du PowerPoint joint.

Inspections de l'ASN (Cf. page 2) :

Il ne reviendra pas sur le détail des 9 inspections qui sont intervenues en 2022, car ce sont évidemment les mêmes qui ont été énumérées par l'ILL tout à l'heure. Il pointe en revanche la dernière colonne sur la droite qui précise l'avis général qui a été tiré sur chaque inspection. Toutes les lettres de suivi d'inspection sont disponibles sur le site internet de l'ASN.

Rapport annuel de l'ASN (Cf. page 3) :

Il propose d'examiner rapidement ce que l'ASN produira dans son rapport annuel qui sera diffusé au mois de mai après sa présentation au Parlement. Pour 2022, ce que l'ASN retient de l'ILL :

- Une gestion de la sûreté jugée satisfaisante,
- L'avancement du plan d'action établi lors du 3<sup>e</sup> réexamen périodique,
- De grands chantiers qui se sont déroulés lors du grand arrêt du réacteur en 2022. Un aléa s'est produit en toute fin d'année pendant le perçage sur le dôme de l'enceinte pour y mettre des platines d'ancrage en vue d'opérations à venir. Cet aléa a mobilisé toutes les équipes afin d'en déterminer sa nature. L'ILL a mené un travail d'investigations important sur le dôme de l'enceinte en béton, s'est mobilisé pour présenter rapidement ses conclusions à l'ASN et à l'IRSN et aujourd'hui, tout le monde est d'accord pour que les travaux se poursuivent.

Créé le 10 mai 2023	Créé par ECIA	Version 1.0
Direction de la performance et la modernisation du service au public	CR plénière publique CLI CEA-ILL 25 avril 2023	Page 14 sur 21

**Département de l'Isère**  
**Direction de la performance et de la modernisation du service au public**

Les investigations menées par l'ILL ont permis de confirmer qu'il s'agissait de petits désordres très localisés et qu'il n'y avait pas de problématique particulière sur la qualité du béton sur le dôme de l'enceinte,

- Un travail qui a été particulièrement apprécié par l'ASN : plus de la moitié de l'inventaire radioactif du tritium qui était contenu dans un réservoir gazeux a été transféré dans le bâtiment réacteur. Le contenu de ce réservoir avait été mis dans 2 réservoirs il y a quelques années, ce qui permet d'en baisser la pression de service et la moitié d'un de ces 2 réservoirs a pu être mis en sécurité dans le bâtiment réacteur, et ce, dans l'attente de son traitement définitif qui est prévu autour de 2025. L'ASN a considéré que cette action était bénéfique pour la sûreté dans la mesure où il y a une réduction à la source d'un rejet éventuel en cas d'accident très grave de tritium sur l'installation,
- L'ILL a également déposé un dossier de portée à connaissance visant à établir de nouvelles prescriptions techniques de rejets et de surveillance de l'environnement,
- En 2023, l'ASN a porté une attention particulière aux conditions de redémarrage après ce grand arrêt. Un certain nombre d'inspections ont d'ores et déjà été menées et à ce stade, il semblerait y avoir 3 ESS depuis le début de l'année, ce qui est à peu près dans la moyenne de ce qui est attendu sur une année courante. L'ASN sera également vigilante tout au long de l'année à la fois à la conduite du réacteur, mais aussi à la préparation des prochains enjeux, notamment celui du montage dans le bâtiment ILL6 d'un équipement qui permettra de traiter l'inventaire de tritium et de l'évacuer complètement du site. Il termine en soulignant que l'ASN est très mobilisée sur l'encadrement des rejets.

Les perspectives (Cf. page 4) :

- La mise en service des modifications réalisées en 2022,
- Le redémarrage est intervenu, cependant une petite difficulté technique a amené l'ILL à devoir s'arrêter et refaire une intervention, mais au final tout s'est bien passé,
- Un gros travail d'instruction avec l'IRSN sur un certain nombre de modifications post-réexamen, afin de continuer à améliorer la sûreté de ce réacteur expérimental (*sujets sur l'incendie, sur la fiabilité du pont polaire, etc.*),
- Un travail mené avec l'ANDRA sur des bornes concernant la teneur en aluminium dans certains déchets métalliques. L'ASN suit ce sujet pour éviter qu'il y ait un calendrier d'évacuation trop lointain et pour s'assurer que l'ILL ait un échange nourri avec l'ANDRA pour faire avancer ce sujet et trouver une solution en termes de filière d'exploitation,
- Un exercice de crise est prévu en novembre 2023, ce sera un rendez-vous fort pour toutes les parties prenantes,
- L'ASN reviendra vers la CLI sans faute sur le sujet des rejets.

**Questions/Réponses :**

**M. Pierre-Louis SERERO (CIVIPOLE) indique que dans le tableau des inspections menées par l'ASN, il y a une échelle de mesure d'appréciation (satisfaisant, mitigé, non satisfaisant). M. ZELNIO peut-il expliciter cette échelle de mesure ?**

M. Éric ZELNIO (ASN) confirme que cet exercice d'appréciation est toujours un peu difficile, car il faut donner en un mot une appréciation générale sur le thème de l'inspection. Il existe donc des guides de rédaction internes pour les inspecteurs et lorsque le contenu de la lettre de suivi est validé, l'ASN s'assure que l'appréciation qui a été émise reflète les questionnements et les points positifs qui ont été vus lors de l'inspection de l'exploitant par l'ASN.

Il est souvent reproché à l'ASN de toujours dire que c'est « satisfaisant » ou que c'est « globalement satisfaisant », c'est assez vrai. Toutefois, lorsque l'ASN commence à dire que c'est « mitigé », c'est qu'il y a un certain nombre de demandes pour lesquelles il est considéré qu'il y a eu des écarts règlementaires ou des pratiques à améliorer. Il va de fait y avoir une clause de revoyure sur les thèmes en question ou des demandes complémentaires afin de s'assurer que les actions correctives que l'exploitant doit présenter dans sa réponse à la lettre de suite sont mises en place.

Créé le 10 mai 2023	Créé par ECIA	Version 1.0
Direction de la performance et la modernisation du service au public	CR plénière publique CLI CEA-ILL 25 avril 2023	Page 15 sur 21

**Département de l'Isère**  
**Direction de la performance et de la modernisation du service au public**

Il arrive que l'autorité aille jusqu'à dire que le contrôle fut « non satisfaisant », mais il faut proportionner cela par rapport aux enjeux. L'année dernière, le thème qui s'est retrouvé jugé « non satisfaisant » portait sur les fluides frigorigènes. Ces derniers ont des effets nocifs sur l'atmosphère, certains ont un pouvoir de réchauffement, il y a une réglementation européenne et nationale. Dans ce cas précis, il se trouve que l'ASN n'avait pas eu l'occasion de venir inspecter l'ILL sur ce sujet depuis fort longtemps, voire jamais, et cette inspection a mis en lumière un certain nombre d'écart sur des matériels d'où la déclaration d'évènement qu'a évoqué Mme KOSKAS tout à l'heure vis-à-vis du rejet de plus de 20 kg. De plus, l'ASN a jugé que l'organisation était à revoir.

Sur les conclusions d'inspection, l'ASN observe les résultats en étant consciente qu'il ne s'agit que d'un contrôle par sondage. L'autorité s'attache aussi à regarder l'organisation de l'exploitant. Pour un exploitant qui, sur un thème donné, va présenter une organisation jugée robuste, mais lors de l'inspection montrera 2 ou 3 écarts, l'ASN peut se dire qu'il s'agit de résiduel qui sera pointé dans la lettre de suite, mais fera confiance à l'organisation en place puisque jugée réactive au vu des observations qu'elle aurait pu faire elle-même. A contrario, quand sur un thème l'autorité estime que le qui fait quoi n'est pas clair, qu'il manque des personnes, des moyens, qu'il y a des désaccords sur une interprétation réglementaire ou sur des règles de sûreté, l'ASN demandera de corriger le tir, de compléter les moyens et dans le verdict, c'est quelque chose qui pèsera plus négativement.

Une inspection dure souvent une journée, mais l'ASN doit la préparer, il y a les suites, il y a le rapport interne et le suivi des réponses.

Du côté de l'exploitant, c'est aussi un levier de travail interne fort. Exceptées pour les inspections inopinées qui ne sont pas prévues à l'avance, une lettre d'annonce est communiquée et les organisations syndicales sont au courant que l'ASN vient et elles peuvent, si elles le souhaitent, intervenir auprès des équipes d'inspection pour se faire entendre. L'exploitant a un ordre du jour prévisionnel, il sait qu'il va être inspecté sur un thème précis et il se prépare, il ressort ses procédures, ses résultats et ses essais périodiques. C'est l'occasion aussi pour lui de mettre un focus interne sur ce thème et cela fait progresser de manière autonome avant même le jour de l'inspection.

**M. Yves GIRARDOT (CRIIRAD) souhaite savoir d'où viennent les déchets MA-VL contenant de l'aluminium, et quel en est l'exutoire.**

Mme Frédérique KOSKAS (ILL) prend l'exemple de l'arrêt de 2022 et précise que l'institut a changé une structure interne (*le doigt de gant*) constituée d'alliage d'aluminium. Toute la partie avant irradiée du doigt de gant est un déchet MA-VL. Ce type de changement a été entrepris régulièrement durant les 50 ans de vie de l'ILL.

M. Yves GIRARDOT (CRIIRAD) en déduit que ce sont des déchets MA-VL qui ont été activés.

Mme Frédérique KOSKAS (ILL) acquiesce, et précise que, suivant leur position dans le cœur, ils sont plus ou moins actifs. Il y a justement des sujets en cours d'étude avec l'ANDRA pour les colis contenant de l'aluminium. Dans les déchets, il y a une surface d'aluminium à respecter et c'est ce qui constitue le faible flux d'évacuation de ce type de déchet.

M. Éric ZELNIO (ASN) explique que l'ILL est l'un des exploitants qui a le plus d'aluminium par rapport à tous ses déchets, sur ce type de filière. Il a de fait une problématique particulière par rapport aux autres qui nécessite de trouver une solution spécifique avec l'ANDRA pour arriver à évacuer ces déchets.

**M. Yves GIRARDOT (CRIIRAD) souhaite savoir où ces déchets sont censés aller ensuite.**

M. Éric ZELNIO (ASN) répond qu'il est prévu qu'ils aillent dans le Centre de Stockage de l'Aube (CSA).

Mme Frédérique KOSKAS (ILL) précise que pour les exutoires définitifs, l'ILL est en discussion avec CIGÉO et sur les exutoires temporaires, il faut discuter soit avec le CEA, soit avec d'autres exutoires pour avoir un stockage temporaire pour pouvoir retirer ces déchets de l'installation.

Créé le 10 mai 2023	Créé par ECIA	Version 1.0
Direction de la performance et la modernisation du service au public	CR plénière publique CLI CEA-ILL 25 avril 2023	Page 16 sur 21



**Département de l'Isère**  
**Direction de la performance et de la modernisation du service au public**

M. Éric ZELNIO (ASN) indique qu'il y a eu un projet de l'ANDRA, il y a une dizaine d'années, qui n'a pas vu le jour, et qui était l'intermédiaire entre le centre de stockage existant qui accueille des déchets FMA-VC et CIGÉO. Dans le Plan National de Gestion des Matières et Déchets Radioactifs (PNGMDR<sup>1</sup>), il y a eu le projet de faire un centre d'enfouissement en petite profondeur ou en flanc de colline pour être recouvert, afin de pouvoir entreposer des déchets MA-VL, mais qui n'a pas été retenu. Selon lui, cela aurait été un exutoire assez pratique pour ce type de déchets. Comme CIGÉO est sur du temps assez lointain, il faut réussir à conditionner les déchets en ayant l'assurance de les regrouper et de les conditionner pour être certain qu'ils puissent être entreposés ensuite à CIGÉO.

Ariane PONT (*secrétaire de la CLI*) souligne que si quelqu'un souhaite avoir des précisions, M. ESTRADE avait fait l'année dernière un point très détaillé sur la gestion des déchets de l'ILL ainsi que sur leurs exutoires.

## **INFORMATION SUR L'EXERCICE NATIONAL DE CRISE DU 9 NOVEMBRE 2023**

Ariane PONT (*secrétaire de la CLI*) rappelle l'obligation réglementaire d'organiser des exercices d'urgence nucléaire ou radiologique tous les 5 ans sur les exploitations nucléaires. L'exercice de l'ILL est prévu le 9 novembre 2023 avec une particularité. En effet, le PPI de l'ILL a fait l'objet d'une révision il y a très peu de temps ; cet exercice permettra donc de tester ce nouveau PPI. Le projet de PPI qui est aujourd'hui à la préfecture va servir de support à cet exercice.

Une réunion officielle de lancement de l'exercice s'est tenue le 29 mars dernier et a permis de donner le cadre général de l'exercice. Pour mémoire, le dernier exercice avait eu lieu en 2018 et 4 points étaient à travailler particulièrement (*ce sont ainsi ces derniers qui seront l'objet de l'exercice de novembre*). Ces 4 points étaient :

- La mise à jour des répertoires téléphoniques et des moyens d'alerte,
- L'organisation de la communication autour de la crise,
- Les modalités de l'évacuation, notamment parce que l'ILL est située sur la presqu'île grenobloise et que les alentours sont composés d'entreprises, ce qui en fait un cas particulier,
- La fréquence des audioconférences qui avait mérité un point d'amélioration par rapport à l'exercice de 2018.

En 2023, comme c'est le cas d'habitude pour ce type d'exercice, le scénario qui sera proposé est élaboré par l'IRSN et par un scénariste de l'ILL, d'où le pourquoi l'ILL doit préparer en amont l'exercice, et ce, sans transmission préalable à la préfecture. Les joueurs vont donc ignorer le contenu de l'exercice. La seule certitude sera l'activation du Centre Opérationnel Départemental (COD) en préfecture. Évidemment, côté exploitant, il y aura les activations des postes de commandement, du PUI, etc... Puis, il y aura une pression médiatique simulée.

4 ateliers visent à préparer l'exercice en amont et à vérifier que le PPI est bien opérant :

- L'atelier mesures : piloté par le SDIS et l'IRSN qui joueront la prise de mesures le 9 novembre,
- Il est proposé aux communes de tester le PCS. Les 2 communes du PPI ont été contactées par la préfecture pour voir si elles souhaitaient tester la mise en place de leur PCS (*Grenoble et Fontaine*),
- L'atelier communication, qui va être piloté par le service communication de la préfecture avec une pression médiatique simulée, ce qui veut dire des prises de contact par des journalistes, des demandes d'interviews, des communiqués de presse qui seront sortis, etc.
- Enfin, un atelier « évacuation des populations et point de bouclage » piloté par la Direction Départementale des Territoires (DDT) qui jouera en réel le bouclage de la zone donnée par le scénariste de l'exercice.

---

<sup>1</sup> Instauré par la loi du 28 juin 2006, le PNGMDR joue un rôle essentiel dans la gestion des matières et déchets radioactifs. À titre d'exemple, il dresse le bilan des modes de gestion existants (stockage et entreposage), en faisant état des capacités disponibles et prévisionnelles ; il détermine les objectifs à atteindre pour les déchets qui ne font pas encore l'objet d'un mode de gestion définitif, ou encore, lorsque c'est nécessaire, il commande et planifie la mise en œuvre des recherches et des études. Fin 2022, le gouvernement a publié le décret fixant le cinquième PNGMDR (2022-2026). L'ANDRA et les producteurs de déchets disposent ainsi de leur feuille de route pour les cinq prochaines années. (source ANDRA)

Créé le 10 mai 2023	Créé par ECIA	Version 1.0
Direction de la performance et la modernisation du service au public	CR plénière publique CLI CEA-ILL 25 avril 2023	Page 17 sur 21

**Département de l'Isère**  
**Direction de la performance et de la modernisation du service au public**

En point d'attention, il a été convenu que l'ILL se chargeait d'avertir les entreprises du secteur de la réalisation de l'exercice. Il n'est pas encore acté si les sirènes PPI seront déclenchées ou non.

Enfin, il y aura un jeu sur FR-Alert qui est le système de déclenchement de SMS automatiques qui est en test et qui permet d'avertir automatiquement par SMS toutes personnes se trouvant dans le périmètre de l'exercice. Il y a donc une vraie question sur FR-Alert, car si la situation est en réel, c'est-à-dire qu'il y a vraiment un incident et que FR-Alert est déclenché, tous les portables qui bornent vont recevoir l'alerte, alors que lorsqu'il s'agit d'un test, cela va dépendre si la personne a activé le mode « OK » pour recevoir les alertes. Il y a un vrai sujet sur la question et cette difficulté a été remontée, notamment par les populations qui se demandent pourquoi elles reçoivent ou pas le SMS. L'idée est ici d'expliquer que pendant un test, tout le monde ne reçoit pas forcément ce SMS, surtout si elles n'ont pas coché « OK » pour recevoir un message d'alerte en cas de test. Dans tous les cas, la préfecture assure qu'en réel, cela ne se produirait pas, car la réception du SMS est alors imposée à tous les téléphones bornant dans la zone concernée. La question qui se pose est donc de savoir si l'exercice est joué tel un exercice ou tel un test, cette réflexion est encore en débat.

15 jours avant la date de l'exercice, une réunion d'information et d'échange à l'attention du public est prévue. Comme la réunion plénière de la CLI est prévue 3 semaines avant, la CLI a proposé à la préfecture de coupler ces 2 réunions sur un même temps, d'autant qu'elles s'adressent aux mêmes interlocuteurs. C'est en attente de validation de la préfecture qui en a d'ores et déjà validé le principe.

Mme PONT ajoute que la réunion publique de la CLI et la réunion d'information et d'échange se tiendront pendant la semaine de la résilience, le 17 octobre. Il serait par conséquent intéressant d'en faire un événement auprès des populations.

Elle n'a pour le moment pas encore pris connaissance de ce que souhaite ou de ce qu'accepte la préfecture en ce qui concerne la participation de la CLI à l'exercice de novembre. Cela a été testé pour l'exercice de Saint Alban de novembre dernier, lors duquel la CLI a participé en plein à l'exercice. Mme PONT aurait aimé obtenir des observateurs membres de la CLI pour pouvoir proposer aux membres de venir observer l'exercice, mais elle n'a pas encore eu de réponse en ce sens. Dès qu'elle sera connue, la réponse sera communiquée à la CLI.

**Questions/Réponses :**

**M. Jean-Pierre BUREL (SFEN) souhaite savoir si la prise de pastilles d'iode fait également partie de l'exercice.**

Mme Ariane PONT (*secrétaire de la CLI*) répond qu'en tant que tel, il ne sera pas demandé aux gens de prendre les pastilles d'iode. Pour autant, le PPI est adjoint au plan ORSEC iode, il se traite en COD, et ce, avec potentiellement une décision fictive d'informer les populations de la prise de pastille et les communes pour passer l'information sur la nécessité de prendre les pastilles. Cela dépend du scénario et il est difficile de se projeter sans le connaître.

**M. Jean-Pierre BUREL (SFEN) se demande comment s'assurer qu'en cas d'accident la population a bien pris la pastille.**

Mme Ariane PONT (*secrétaire de la CLI*) répond que c'est une vraie problématique.

Mme Frédérique KOSKAS (*ILL*) explique que des pastilles d'iode sont distribuées à la population concernée, c'est-à-dire un petit quartier de Fontaine (300 personnes), ainsi qu'à toutes les entreprises qui sont au bord du cercle PPI, en sachant que le cercle PPI fait 500 mètres.

Mme Ariane PONT (*secrétaire de la CLI*) ajoute que la dernière campagne de renouvellement des pastilles d'iode a été réalisée en 2018. Un renouvellement devrait donc intervenir prochainement pour l'ILL.

Créé le 10 mai 2023	Créé par ECIA	Version 1.0
Direction de la performance et la modernisation du service au public	CR plénière publique CLI CEA-ILL 25 avril 2023	Page 18 sur 21

**Département de l'Isère**  
**Direction de la performance et de la modernisation du service au public**

**M. Pierre-Louis SERERO (CIVIPOLE) pointe qu'entre 2018 et 2023, la population de la presqu'île s'est fortement densifiée avec des habitations. Il se demande qui est donc potentiellement concerné. Il se demande si un exercice de ce genre ne serait pas l'occasion de passer à la vitesse supérieure. Il va falloir en effet gérer le fait que les gens oublient ou soient dans le déni du risque. Rappeler qu'une installation nucléaire est présente à proximité et qu'un accident est toujours possible serait l'occasion d'enclencher cette culture et permettrait de commencer une démarche. Il se demande qui va être concerné par l'exercice, les opérateurs, les collectivités, les services des collectivités, les services spécialisés, mais pas tous : comment un agent d'accueil en mairie par exemple gère l'alerte. Il se demande s'il ne serait pas préférable de définir un périmètre plus large, voire de poser la question à l'État pour élargir le cercle PPI.**

Mme Ariane PONT (*secrétaire de la CLI*) ne peut que souscrire à ce point de vue, et ce, d'autant plus que la CLI milite depuis des années pour jouer les exercices en réel, c'est-à-dire en impliquant les populations. Cela demande évidemment une préparation et une information bien plus fortes des populations en amont, notamment dans un périmètre restreint comme celui de l'ILL (300 personnes sur Fontaine, dont très peu seront là en journée un vendredi pour faire le test + les entreprises). Cet exercice est prévu en impliquant les joueurs qui ont été actés et il est évident qu'en cas de réelle crise, s'il devait y avoir une évacuation ou une prise d'iode, cela poserait d'autres problèmes qui ne sont ni vus ni anticipés au cours de ces exercices tels que joués jusqu'à maintenant.

Mme Anne GERIN (*présidente de la CLI*) ajoute que, quels que soient les scénarios qui sont proposés sur les exercices de crise, que ce soit avec un incident nucléaire ou autre, il n'y a que la répétition qui permettra de progresser. S'il n'y avait pas d'exercice, il serait alors impossible de savoir quels sont les points de faiblesse. L'expérience montre qu'en cas de coup dur, les communes sur lesquelles il y a eu des exercices gèrent mieux les choses, et ce, quelle que soit la crise. Il faut donc encourager la culture du risque sur laquelle la France a vraiment des progrès à faire.

Mme Ariane PONT (*secrétaire de la CLI*) ajoute que les communes de Grenoble et Fontaine sont invitées à tester leur PCS, c'est aussi une opportunité qui est renforcée depuis peu avec la loi Matras qui oblige les collectivités non seulement à élaborer un plan intercommunal de sauvegarde, mais aussi à tester les PCS tous les 5 ans, et ce, en plus des exercices nationaux.

**M. Yves GIRARDOT (CRIIRAD) pense que c'est une bonne idée de tester les PCS. Il se demande si ceux des communes de Fontaine et de Grenoble ont un volet sur la radioactivité.**

Mme Ariane PONT (*secrétaire de la CLI*) répond que dans toutes les communes qui sont soumises à un PPI, il y a en effet une obligation d'avoir un volet « gestion d'un incident nucléaire ».

Mme Nathalie CHAVANIS (*ville de Grenoble*) indique que dans un PCS, il y a obligation d'avoir à la fois la description des aléas et les procédures déployées par la ville. La ville de Grenoble respecte ces réglementations et sur les procédures déployées par la ville, il existe des mesures communes comme la mise à l'abri d'habitants dans des gymnases, qui sont activées, et ce, quel que soit l'aléa. Il est toutefois encore possible de s'améliorer sur la chaîne de diffusion de l'alerte ou le lien avec la préfecture, mais les exercices permettent justement de s'améliorer sur ces questions.

Mme Anne GERIN (*présidente de la CLI*) souligne qu'au-delà des travaux qu'il faut préparer en amont sur l'exercice, le problème ne va pas être de répondre à des sollicitations de journalistes de la presse telle que France Bleu, France Info ou autres, mais c'est tout ce qui va se passer sur les réseaux sociaux, c'est un vrai enjeu de communication qu'il faut travailler.

Mme Ariane PONT (*secrétaire de la CLI*) pense aussi que l'incident qui a eu lieu à Jarrige il y a quelque temps a beaucoup fait réfléchir et a alimenté cette réflexion sur le « comment gérer et communiquer une information fiabilisée à l'ensemble de la population ». Le but est de faire en sorte que les réseaux sociaux ne soient pas une source de désinformation non maîtrisable qui génère de la peur, des incompréhensions, voire des réactions totalement inappropriées par rapport à un événement.

Créé le 10 mai 2023	Créé par ECIA	Version 1.0
Direction de la performance et la modernisation du service au public	CR plénière publique CLI CEA-ILL 25 avril 2023	Page 19 sur 21

**Département de l'Isère**  
**Direction de la performance et de la modernisation du service au public**

**M. Pierre-Louis SERERO (CIVIPOLE) souhaite savoir si d'autres communes sont invitées à participer à l'exercice. Et si la métropole de Grenoble va l'être ?**

Mme Ariane PONT (*secrétaire de la CLI*) répond par la négative. La ville de Saint Martin Le Vinoux n'est pas invitée, seules les communes qui sont dans le PPI sont potentiellement joueuses, c'est-à-dire Grenoble et Fontaine. Toutefois, la métropole est impliquée puisqu'elle est gestionnaire de réseau routier.

Mme Anne GERIN (*présidente de la CLI*) précise que si l'évacuation des populations devait intervenir, ce serait la métropole qui serait compétente avec l'AREA.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

Mme Anne GERIN (*présidente de la CLI*) donne quelques informations complémentaires.

- La fusion envisagée entre l'ASN et l'IRSN n'est plus à l'ordre du jour,
- Du fait de l'arrêté de déclassement du site du CEA, le Président du Département sera amené à modifier la composition de la CLI, ainsi que son nom. La CLI CEA-ILL deviendra donc la CLI ILL.

Mme Ariane PONT (*secrétaire de la CLI*) précise que l'arrêté est à la signature du Président du Département en ce moment même. Une fois qu'il sera officiellement passé au contrôle de la légalité de la préfecture, Mme Ariane PONT transmettra l'arrêté. Cela ne change pas la composition de la CLI, simplement son nom, ainsi que la composition des représentants syndicaux invités puisqu'il n'y aura plus que ceux de l'ILL.

**Mme Cécile BENECH (Saint Martin le Vinoux) aurait aimé, dans le cadre d'un journal communal, faire une information / rappel sur les risques nucléaires.**

Mme Ariane PONT (*secrétaire de la CLI*) acquiesce et précise que la CLI dispose de beaucoup de documents de communication qui sont faits pour différentes présentations. Puisque la ville de Saint Martin le Vinoux est preneuse, le secrétariat de la CLI lui enverra ces documents.

Mme Anne GERIN (*Présidente de la CLI*) pointe qu'il est important que les communes informent leur population. Elle remercie Mme BENECH pour son implication.

M. Pierre-Louis SERERO (*CIVIPOLE*) se dit également intéressé par ces documents pour pouvoir les relayer via leur site internet et via leur association.

**L'ordre du jour ainsi que les questions étant épuisés, la Présidente de la CLI remercie les participants et clôture la séance.**

**La Présidente de la CLI**



**Anne GERIN**

Créé le 10 mai 2023	Créé par ECIA	Version 1.0
Direction de la performance et la modernisation du service au public	CR plénière publique CLI CEA-ILL 25 avril 2023	Page 20 sur 21

**Département de l'Isère**  
**Direction de la performance et de la modernisation du service au public**

⇒ **Questions complémentaires posées lors de la réunion et réponses apportées par l'ILL par mail :**

- **Sur le dossier de révision de l'ARPE : pour expliquer le passage de 100 m<sup>3</sup>/s à 60 m<sup>3</sup>/s : quels ont été les critères de ce choix d'une proposition à 60 ? quel impact sur l'installation ?**

Les réponses sont déjà dans le complément d'étude d'impact transmis à l'ASN et qui est en cours d'instruction. En résumé, compte tenu de la période de sécheresse de l'été et automne derniers, l'ILL a ré-analysé les débits de l'Isère depuis 2016 et a revu le débit seuil afin qu'il permette à l'ILL d'optimiser ses rejets par rapport à ses activités, soit 20 à 25 rejets par an. L'ILL a ensuite revu avec ce nouveau débit seuil les conséquences sur l'étude d'impact. Les conclusions de celle-ci ne sont pas modifiées.

- **Au sujet de la canalisation des rejets des effluents liquides, existera-t-il à terme un ou deux points de mesure ? à quels endroits se situeront-ils ?**

Le point de mesure des effluents est déplacé au niveau des cuves à la place du point de rejet. Cependant les limites opérationnelles au niveau du rejet dans le milieu restent identiques.

- **En ce qui concerne le déplacement du mât de mesures, l'ILL peut-il confirmer aux communes membres que le déplacement du mât ne changera pas le système actuel de transmission des données de Météo France aux communes ? Cette « utilisation » du mât par Météo France permettant des relevés utiles pour les communes, il est important que ces mesures puissent être conservées et les instruments de Météo France conservés sur le site (même si déplacés).**

Le mât sera déposé définitivement. Météo France a été informée. Ils n'ont exprimé aucune réserve sur le sujet. Météo France dispose de son propre mât sur la zone Z113. L'ILL n'a pas connaissance des informations que Météo France transmet aux communes et si ces données sont issues du mât actuel de l'ILL. Pour info, la convention CEA/ILL/Météo France est en cours de mise à jour. Les moyens de météo France sont toutefois bien conservés sur le site Z113. Les communes doivent se mettre en rapport avec météo France.

Créé le 10 mai 2023	Créé par ECIA	Version 1.0
Direction de la performance et la modernisation du service au public	CR plénière publique CLI CEA-ILL 25 avril 2023	Page 21 sur 21